

DEUXIÈME LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 2 SUR LE TRANSFERT DE QUOTA DE GERMON DU NORD DU TAIPEI CHINOIS AU BELIZE

Le 3 décembre 2020

Chers membres de la Sous-commission 2,

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé en dépit des circonstances difficiles.

Comme suite à ma lettre contenue dans la circulaire 8297/2020 (PA2-629) concernant la demande du Belize d'approbation par la Commission du transfert de quota en provenance du Taipei chinois, j'ai reçu une suggestion d'une CPC selon laquelle ce transfert, s'il est approuvé, devrait être inséré dans la recommandation plutôt que d'insérer une courte phrase dans le compte rendu (rapport à la plénière) comme je le suggérais dans cette lettre.

En conséquence, je suggère d'ajouter une phrase dans le document PA2-607B, qui sera téléchargé sous la référence de PA2-607C, pour votre examen. Je suggère également que la date limite pour les commentaires reste la même, à savoir le 9 décembre, comme indiqué dans la lettre d'accompagnement du Secrétariat dans la circulaire 8297/2020.

Meilleures salutations.



Shingo Ota
Président de la Sous-commission 2